

MINISTÈRE D'ÉTAT
ET
DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

Division
des Dépenses des Bâtimens
et
de la Dotation mobilière.

Bureau
de la Dotation Mobilière

Sommaire.

Paris, le 17 Septembre 1853.

156

Monsieur le Directeur, en m'accusant réception des effets de grande livrée destinés aux gregistes de l'Académie Impériale de France à Rome, vous me faites connaître que vous avez cru devoir surseoir au paiement des frais de port jusqu'à nouvel avis de ma part, en raison de l'arrivée des objets le 16 Août au lieu du 18, comme il avait été convenu.

Il vous appartient, Monsieur le Directeur, d'apprécier si le préjudice causé par ce retard est de nature à motiver une retenue sur le port dû par vous aux Messageries Impériales; Je ne puis que regretter l'inexactitude de ce service dont les engagements n'étaient, du reste, que verbaux, et ne paraissent pas assez explicites pour servir

M. Schnitz, Directeur de l'Académie Imp^{ale} de France à Rome

de base à un débat judiciaire.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération la plus distinguée,

Le Ministre d'Etat
et de la Maison de l'Empereur,
Lucie Hulst